

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/83/T/2017 pour les travaux de construction des caniveaux des pistes du centre urbain de Makamba (longueur linéaire de 2540.6m)

Date de publication : 21/04/2017

Date d'ouverture des offres: 23/05/2017

1. Objet de l'Appel d'Offres

La commune de Makamba invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour les travaux de construction des caniveaux des pistes du centre urbain de Makamba sur une longueur linéaire de 2540.6 m.

2. Financement du projet

Le marché sera financé sur le Budget Général de l'Etat, Exercice 2017 (Subsides accordés au Fonds National d'Investissement Communal(FONIC). La commune de Makamba a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre du marché pour les travaux de construction des caniveaux des pistes du centre urbain de Makamba sur une longueur linéaire de 2540.6 m.

3. Spécification du marché

Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en trois (3) lots :

- Lot 1 : Construction du caniveau : HUGANO-BUDENGA (Longueur linéaire de 951 m) ;
- Lot 2 : Construction de trois caniveaux : MANE- HOTEL KOBE, DCE- EX-PARESI, BAYUBAHE- BERESHI (Longueur linéaire de 931.6 m) ;
- Lot 3 : Construction du caniveau : Aloys IBB- KUMUGANO (Longueur linéaire de 658 m).

L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de quatre (4) mois calendrier pour chaque lot.

4. Conditions de participations

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent pas participer à l'appel d'offres.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; il est obtenu par les soumissionnaires au secrétariat de la commune Makamba moyennant le paiement de cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000fbu versé sur le

compte N° 1101/001/04 ouvert à la BRB et 50 000fbu au compte N° 0070014-04-34 ouvert à la BANCOBU Agence de Makamba au nom de la commune de Makamba.

6. Langue de l'offre

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à : Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

7. Visite du site

Une visite guidée des sites sera organisée le 5/5/2017 à partir de 12h30.

8. Présentation de l'offre

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de un million (1 000 000 Fbu) de francs burundais par lot. Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

Les offres doivent être soumises à la commune de Makamba. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

10. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le 23/5/2017 à 9 heures 30 minutes.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

11. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 23/5/2017 à 10 heures. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

12. Critères de qualification des soumissionnaires

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

12.1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du

marché ;

4. Les Statuts du soumissionnaire (Personne morale);
5. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par les services de l'OBR et en cours de validité;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF),
7. L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce,
8. L'attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en original,
9. Adresse fixe et connue du soumissionnaire,
10. Le registre de commerce (copie).

12.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) et le plan de charge des marchés en cours ;

16.3. **Au niveau financier** :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité (ligne de crédit) prouvant que l'entreprise est capable de bien mener l'exécution de ce marché.

Fait à Makamba , le 20 / 04 / 2017

Administrateur Communal et

Personne Responsable des Marchés Publics

NTUNGWANAYO Japhet

